

# DDEN : « un engagement qui fait progresser l'École »

## PRÉFACE DU VADEMECUM DU DDEN

« La fonction des 16 000 délégués départementaux de l'Éducation nationale est fondamentale. Votre dévouement contribue au rassemblement de la société autour de son école. Ce lien de confiance entre les Français et l'Institution scolaire que vous contribuez à construire est l'amorce indispensable d'un cercle vertueux de la confiance qui permet aux élèves de prendre confiance en eux et en leur réussite. Vos visites régulières dans les écoles vous permettent d'être en prise directe avec les réalités d'une société qui change. C'est pourquoi j'attache toujours une grande attention aux sujets sur lesquels vous nous alertez. L'accueil des élèves en situation de handicap, la santé scolaire, la sécurité, l'apprentissage des langues vivantes ou encore la place du numérique sont d'ailleurs des préoccupations que nous partageons et que notre action commune permet de faire avancer. L'école a besoin de vous comme de toutes les bonnes volontés pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et demeurer un repère dans notre société. Au nom de tous les élèves, je veux vous remercier pour votre engagement qui fait progresser l'école. Merci à vous. »

Jean-Michel Blanquer  
Ministre de l'Éducation nationale

## « HONNEUR AUX DDEN »

Extrait du Dictionnaire amoureux de la Laïcité  
(Éditions Plon)

Édition de décembre 2016, pages 309 à 313.

« Hommes et femmes portés par un idéal d'épanouissement humain et citoyen, les DDEN veillent sur le respect des principes et des valeurs de la République, et en premier lieu sur celui de la Laïcité. Leurs interventions concrètes sont toujours finalisées en conséquence. Ils se déclarent « serviteurs de l'école publique et de son enseignement pour la démocratie. »

Honneur aux DDEN, délégués départementaux de l'Éducation nationale sans lesquels la République et son école, publique et laïque, ne seraient pas ce qu'elles sont, en leurs destinées plus solidaires que jamais. Réserve citoyenne avant la lettre, les DDEN sont précieux par la conjonction de leur culture, de leur expérience et de leur dévouement.

Grâce à leur Fédération nationale, ils disposent d'un fond documentaire dynamique, sans cesse réactualisé, qui les habilite à intervenir sur la Laïcité et sur les enjeux républicains de l'école publique, fondement majeur de l'éducation à la citoyenneté. Après les tragédies provoquées par le fanatisme religieux et les attaques paradoxales que subit aujourd'hui la Laïcité, on peut compter sur eux plus que jamais, pour jouer leur rôle irremplaçable. En des temps troublés qui trop souvent fragilisent les idéaux et les droits sociaux, voire brouillent la belle idée de Laïcité, ils savent rester fermes sur les principes de leur engagement républicain comme sur leur conviction laïque. Et ce tout en restant attentifs aux nouveaux contextes. »

Henri Peña-Ruiz

## INSTRUCTION DU 16 MAI 1922

Pour fixer la mission des délégués cantonaux (aujourd'hui DDEN) :

« il est nécessaire que leur attachement à la cause de l'enseignement public soit incontesté comme un titre purement honorifique, qu'ils témoignent par leurs actes un dévouement sincère à l'Université ».

Extrait de « L'École publique française »

« Les Délégués cantonaux, Amis naturels de l'école, certes, car les législateurs de 1886 et ceux qui les ont continués ont tout de même eu le légitime souci de n'ouvrir les portes de l'École qu'à des gens qu'une simple probité, une indépendance raisonnée, un intérêt naturel pour les choses de l'enfance devraient conduire à apprécier à sa juste valeur l'effort fait par l'enseignement public pour affirmer l'unité française dans le plus absolu respect de l'enfance représentant des familles, trait d'union entre elles et l'École, le Délégué cantonal s'attache tout naturellement à faire aimer l'École, à faire que la simple justice lui soit rendue en témoignant, affectueusement et fermement, de sa scrupuleuse honnêteté ».



# Pourquoi votons-nous aujourd'hui dans le Conseil d'école ?

## UNE FONCTION OFFICIELLE

Le DDEN est Membre de droit avec voix délibérative du Conseil d'École. Sa mission est inscrite dans le Code de l'Éducation Art. D.411-1et L. 442-5 à 11.

### Code de l'Éducation : Article D. 241-34

Dans les écoles publiques, la visite des délégués départementaux de l'Éducation nationale porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène et la santé, la fréquentation scolaire. La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, à faciliter les relations entre l'école et la municipalité. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés. Les articles R.235-5 et R. 235-15 précisent : « la participation d'un délégué départemental de l'Éducation nationale au Conseil Départemental de l'Éducation nationale (CDEN) »

### Les organisations partenaires :

**La Fédération des APAJH** : L'école de la République pour tous !  
(Le délégué n° 265- décembre 2020)

**Le SNUipp-FSU** : « Les DDEN, au travers de leurs missions d'interface entre l'école, la commune et les familles, sont un soutien précieux pour les équipes pédagogiques. » (Le délégué n° 265 décembre-2020).

**Le SE-Unsa** : nous agissons ensemble pour défendre et promouvoir, l'École publique et la Laïcité. (Le délégué n° 265- décembre2020).

**L'AGEEM** remercie les DDEN, pour leur aide et leur engagement.  
(Le délégué n° 265- décembre 2020).

**Parents- FCPE et les organisations indépendantes** : pour promouvoir et faire créer un service national public, d'éducation et de formation, pour apporter à chaque Jeune, le plus complet épanouissement de sa personnalité et les meilleures chances d'insertion sociale. (Le délégué n° 265-décembre 2020)

### Les élus municipaux avec en particulier l'AMF :

**André LAIGNEL** - Premier vice-président de l'AMF. « Je ne crois pas qu'il existe d'institution autre que les DDEN qui joue à ce point le rôle de vigie d'un service public ». (Le délégué n° 265 -Décembre 2020).

**François BAROIN** - Président de l'AMF. « C'est tout naturellement que l'AMF a accepté d'être associée au concours « Samuel Paty : se construire Citoyen » lancé par les Délégués départementaux de l'Éducation nationale ». (Le délégué n° 254 – mars 2018)

Nous continuons le projet **ÉDUCADROIT**, signé le 27 septembre 2017, avec le Défenseur des Droits, **Jacques TOUBON**.

Aujourd'hui la Défenseure des Droits **Claire HÉDON** a accepté de s'associer au Concours « Samuel Paty : Se construire Citoyen ». (Le délégué n° 265-Décembre 2020)

### Contrôle, vigilance, coordination :

Notre mission de vigilance et de coordination est aussi inscrite dans le Code de l'Éducation R 235-5 et R235-15. Nous participons à tout ce qui touche à l'environnement matériel et moral de l'école, en participant à des actions avec nos partenaires.

## NOS MISSIONS OFFICIELLES, NOS COMPÉTENCES :

Elles concernent principalement la promotion et la crédibilité de l'École publique, la défense du dispositif éducatif face aux structures concurrentielles, la formation du Citoyen en devenir et le respect du principe de laïcité et aussi :

**L'École inclusive** : Considérant que **l'éducation de tout enfant à besoin particulier est un droit fondamental**, les DDEN veillent à la faisabilité et à la qualité de leur accueil en classe inclusive. Ils militent également pour le développement en nombre de structures adaptées répondant aux besoins spécifiques. Le partenariat DDEN / APAJH exprime la volonté d'aborder la scolarisation des enfants en situation de handicap et de défendre une société réellement inclusive.

**La sécurité** : La visite des écoles publiques est une tâche essentielle du DDEN. Il observe et communique aux autorités concernées la situation matérielle de tous les locaux, la sécurité des élèves et du personnel (DUERP), et rédige un rapport de visite transmis au directeur d'école et au maire de la commune concernée. L'enquête nationale menée par la Fédération des DDEN « La violence et citoyenneté à l'École primaire » fait ressortir que la violence est présente dans toutes les écoles soit sous forme verbale ou physique mais aussi sous forme de cyberviolence et des atteintes à la laïcité. Les DDEN soucieux de la qualité du climat scolaire et de l'éducation à la citoyenneté apportent leur soutien aux équipes enseignantes.

**L'Hygiène et la santé** : Les DDEN ont mis en relief tout ce qui peut nuire à la santé des enfants en menant une enquête nationale et en éditant une brochure sur : « **Les sanitaires scolaires** » (recueil de constats et de recommandations).

**Les Transports scolaires** : La Fédération des DDEN est membre co-fondateur de l'ANATEEP, structure ancrée dans le mouvement laïque et qui a pour objet de promouvoir principalement la gratuité, la qualité et la sécurité dans les transports scolaires et périscolaires.

**La restauration scolaire** : L'enquête nationale des DDEN intitulée : « La restauration scolaire et la pause méridienne » met en relief la reconnaissance de la pause méridienne comme étant un moment important dans la journée de l'enfant et qu'il doit être considéré comme un **temps d'éducation, de relation et d'alimentation pour le respect et le développement de chaque enfant**.

**Les Activités périscolaires** : Le DDEN est le seul à pouvoir se prévaloir localement de sa fonction officielle pour contrôler les actions périscolaires, y compris dans leurs aspects pédagogiques contrairement au temps scolaire.